

Date de dépôt : 29 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Marc Falquet : Pourquoi le Léman Express est-il exclusivement habillé aux couleurs de la France ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La mise en service intégrale du réseau ferroviaire Léman Express interviendra le 15 décembre prochain. Il est prévu que le Léman Express accueille chaque jour 50 000 voyageurs sur les 240 trains qui circuleront dans les cantons de Vaud et de Genève ainsi que dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain et la Haute-Savoie.

La mise en service du Léman Express n'aurait pas été possible sans la réalisation de l'onéreuse nouvelle ligne CEVA (ligne Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse). Une liaison dont les coûts n'ont cessé de prendre l'ascenseur. Entre 2002 et 2008, le budget du CEVA était de 941 millions, avant de passer à 1,5 milliard. En septembre 2018, les coûts finaux du CEVA sont estimés à 1,675 milliard. Avec les aménagements communaux, la note du CEVA dépassera allégrement les 2 milliards. La participation de la France à cette infrastructure se limite à la prise en charge des 2,5 km sur son territoire.

Curieusement, alors que cette nouvelle infrastructure n'aurait pas pu voir le jour sans le financement de la Confédération et du canton de Genève, l'intégralité de la flotte Léman Express est habillée d'une robe unique aux couleurs de la France, et ceci sur l'intégralité du train.

Le Léman Express bénéficie principalement à la France et aux Français. Il permettra de faciliter leur transport pour venir travailler en Suisse.

Ainsi, il eut été tout de même plus heureux de ne pas oublier les « petits Suisses » qui contribuent très largement au financement du projet. On aurait

pu éviter de donner l'impression que, finalement, mis à part payer les factures du train, ainsi que faciliter et pourvoir des dizaines de milliers d'emplois pour les travailleurs frontaliers, la Suisse et les Suisses comptent à peine.

N'oublions pas qu'un nombre toujours plus important de résidents genevois sont à la recherche d'un emploi. L'arrivée du Léman Express exacerbera encore davantage la concurrence sur le marché du travail genevois et participera au sentiment de frustration, voire même d'humiliation des Genevois qui se retrouvent sur le carreau, remplacés par des personnes sans attaches en Suisse et venant de plus en plus loin.

Bien que nous entretenions d'excellents rapports avec nos voisins et amis français, rappelons que la République et canton de Genève n'est ni une banlieue, ni un Département, ni une annexe de la France.

Enfin, n'est-il pas inquiétant de devoir rappeler continuellement que les autorités genevoises sont supposées au moins défendre en priorité les couleurs et les intérêts de Genève, de la Suisse et des citoyens ?

Mes questions sont les suivantes :

- Pourquoi les couleurs de Genève (jaune/rouge) voire même sa devise (post tenebras lux) ou ses armoiries ne figurent-elles pas sur la flotte du Léman Express ?*
- Pourquoi les couleurs du canton de Vaud (blanc/vert) voire même sa devise (liberté et patrie) ou ses armoiries, ne figurent-elles pas sur la flotte du Léman Express ?*
- Pourquoi les couleurs de la Suisse (rouge avec une croix blanche) ne figurent-elles pas sur la flotte du Léman Express ?*
- Pourquoi l'intégralité de la flotte du Léman Express est-elle habillée aux couleurs de la France (bleu/blanc/rouge) ?*
- Par quelles personnes, quel comité, groupe ou majorité, a été prise la décision d'habiller le Léman Express aux couleurs exclusives de la France ?*
- Vu qu'il a été décidé de renoncer aux couleurs suisses, pourquoi ne pas avoir choisi une robe d'ensemble neutre, acceptable par tous, pour habiller le Léman Express ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Suite à une consultation menée auprès de la population en juin 2015, le nom « Léman Express » a été officiellement choisi pour désigner le réseau express régional devant desservir notre région transfrontalière. Dans l'année qui a suivi, la Confédération Suisse, le canton de Genève, le canton de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la SNCF et les CFF ont lancé un appel d'offre auprès de plusieurs agences pour décliner l'identité visuelle du futur Léman Express. Le projet de l'agence suisse Base Design, basé sur la couleur « bleu fjord » rappelant celle du lac Léman, et le double ruban de Moebius, rappelant à la fois la forme du lac, et les voies ferrées du réseau, a été retenu par l'ensemble des partenaires.

La déclinaison sur les trains de cette identité visuelle « bleu fjord » a fait l'objet de nombreuses discussions. Malgré la volonté de tous de se conformer à la nouvelle charte graphique, il n'a pas été possible, pour des raisons de règlement interne (charte unifiée CFF pour l'ensemble de la Suisse), de modifier l'habillement des CFF déjà visible sur la majorité des FLIRT circulant en Suisse. Le rouge CFF a donc été maintenu sur les 23 rames achetées pour le Léman Express.

Pour des questions d'harmonisation, les partenaires ont alors souhaité que soient modifiés les trains français, traditionnellement bleus, pour porter les couleurs des CFF. L'avant et les portes des nouveaux trains Régiolis, achetés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ont donc été pelliculés en rouge pour répondre à cette exigence.

A cette livrée a été appliqué le logo Léman Express, décliné sous différentes formes et tailles. Le visuel appliqué sur les trains est le résultat de la combinaison de la livrée rouge et blanche des CFF et de l'identité visuelle Léman Express.

Par ailleurs, les trains sont habillés selon les pratiques en vigueur dans chaque pays : pour la Suisse, seul le logo CFF est affiché sur les FLIRT, les logos ou armoiries des cantons n'apparaissant traditionnellement pas sur les trains. En revanche, les trains régionaux français sont marqués avec le logo de la SNCF et celui de la région, qui achète et finance intégralement le matériel roulant.

On relèvera par ailleurs que la caisse des trains Régiolis est de couleur grise et que l'assemblage avec le bleu fjord ne peut faire référence au drapeau français. En revanche, l'avant des FLIRT Léman Express à dominante rouge, conserve le logo des CFF en son centre, logo évoquant la croix blanche du drapeau suisse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS